



Gestion des déchets

Vers une meilleure gestion des déchets en 2016

Depuis des années, le volume de nos déchets augmente, nos pratiques évoluent vers plus de tri, la collecte de nos poubelles, papiers et emballages triés coûte cher.

La taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sert à financer ce service public.

Avec les élus communautaires nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux de cette taxe depuis 2006.

Nous sommes amenés à trouver de nouvelles solutions pour contenir les coûts. Nous avons initié une réflexion globale sur le fonctionnement du service de collecte et le traitement des déchets.

Notre Objectif : générer des économies indispensables, tout en maintenant une qualité de service.

Des points de collecte trop nombreux.

Le premier levier d'économies concerne les points de collecte des déchets installés sur le territoire. Chacun d'entre nous dispose de quatre types de contenants pour jeter ses déchets : des bacs pour les ordures ménagères (couvercle vert), pour les emballages (couvercle jaune), pour le papier (couvercle bleu) et des colonnes pour le verre. Aujourd'hui, les points de collecte ne regroupent pas tous les bacs pour les ordures ménagères et le tri sélectif sur un même lieu. De ce fait l'usager ne peut pas toujours se débarrasser de ses poubelles, des emballages et du papier sur un seul site, ce qui peut constituer un frein au tri des déchets. Par ailleurs, le grand nombre de points de collecte ne va pas dans le sens d'une maîtrise des dépenses, étant donné la complexité des tournées, et ne facilite pas le meilleur entretien face aux nombreuses incivilités.

Réduire les coûts en améliorant le service

La commission intercommunale des services urbains et les conseils municipaux travaillent ainsi en concertation pour repenser l'organisation des points de collecte sur l'ensemble du territoire, en poursuivant plusieurs objectifs prioritaires : améliorer l'aspect pratique et esthétique, contenir les coûts et augmenter la quantité de matériaux à recycler. L'orientation prise est d'aller vers une réduction du nombre de points de collecte disponibles sur chaque commune.

Cette démarche est aujourd'hui devenue incontournable pour ne pas augmenter le taux d'imposition lié à la collecte des déchets ménagers. Nous réduirons ainsi les distances kilométriques des tournées, ce qui diminuera significativement notre consommation de carburant et contribuera à l'amélioration de notre bilan carbone.

Certaines communes ont déjà défini leur nouveau schéma d'organisation des points de collecte, Sablet fait partie des deux premières communes à mettre en œuvre ces nouvelles mesures et en mai Sablet passera ainsi de 32 à 14 points de collecte.

Le Maire de Sablet
JP Larguier



NUMERO DE POINT	NOUVEAUX LIEUX
1	ZA
2	LES ABEILLES
3	VIGNE DE PAUL
4	CHARLES DE GAULLE
5	TRANSFO BD DES REMPARTS
6	GROTTE DES REMPARTS
7	BIBLIOTHEQUE
8	PLACE DU LEVANT
9	LA JACQUETTE
10	CHEMIN ST ROCH
11	CHEMIN ST ANDRE
12	POMPIERS
13	STADE
14	LES SABLIERES



Collecte des ordures ménagères : ce qui change et ce qui ne change pas

La Copavo gère la collecte et les traitements des déchets ménagers pour le compte des 19 communes du territoire intercommunal. Pour que ce service fonctionne au mieux et ne coûte pas plus cher à l'utilisateur, les élus intercommunaux et communaux réfléchissent à une nouvelle organisation de la collecte des déchets. Si toutes les communes n'ont pas encore finalisé leur nouveau schéma d'implantation des containers, voici quels sont les principes de cette réorganisation.

Pourquoi une réorganisation ?

1 POUR : Faire des économies nécessaires afin que le service ne coûte pas plus cher aux habitants

2 POUR : Ne pas augmenter les impôts concernant la collecte des ordures ménagères

3 POUR : Faciliter le quotidien des usagers, augmenter le tri sélectif et préserver notre cadre de vie

Ce qui ne change pas



► La taxe sur les ordures ménagères

La Copavo n'augmente pas le taux de la taxe sur les ordures ménagères (TEOM), malgré l'évolution des charges de la communauté de communes

Ce qui va changer



► Des points de collecte plus pratiques

Pour faciliter le dépôt de vos déchets, chaque point de collecte va regrouper :

- ✓ les containers pour les ordures ménagères (couvercle vert)
- ✓ les containers pour les emballages (couvercle jaune)
- ✓ les containers pour le papier (couvercle bleu)
- ✓ quand c'est possible : les colonnes à verre

► Des points de collecte moins nombreux

Diminuer les points de collecte, c'est faire des économies en simplifiant les tournées de ramassage des poubelles. Mais l'idée n'est pas de faire moins mais de faire plus logique !

► Des points de collecte mieux intégrés

La commune va réaliser un effort pour mieux intégrer les containers dans l'environnement paysager, par la mise en place de murets de protection et de plantations.



► Plus de proximité pour les déchetteries

Deux mini-déchetteries ont été ouvertes à Mollans-sur-Ouvèze et Cairanne, pour faciliter le dépôt de vos déchets volumineux.